



MAZDA CANADA INC.  
55 Chemin Vogel  
Richmond Hill, Ontario L4B 3K5  
Tel: 1-800-263-4680  
[www.mazda.ca](http://www.mazda.ca)

## Mazda Canada Inc. Rapport sur l'esclavage moderne Pour l'exercice financier : avril 2023 à mars 2024

---

Le présent rapport est rédigé et présenté par Mazda Canada Inc. (« MCI » ou « Entreprise ») conformément à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*<sup>1</sup> au Canada (la « Loi »), qui a été approuvé par le corps administratif de MCI.

### I. À PROPOS DE MAZDA CANADA INC.

MCI est l'importateur et le distributeur exclusif des véhicules, pièces et accessoires Mazda au Canada, et travaille avec un réseau de 163 détaillants Mazda indépendants dans tout le pays pour promouvoir, vendre et entretenir ces produits. MCI emploie environ 175 personnes à son siège social de Richmond Hill, en Ontario, et dans ses bureaux régionaux de Langley, en Colombie-Britannique, et de Pointe-Claire, au Québec. MCI est une filiale privée appartenant entièrement à la Mazda Motor Corporation, dont le siège se trouve à Hiroshima, au Japon. Les directeurs de MCI sont les premiers responsables de la gouvernance de l'Entreprise.

Avec au moins 20 millions de dollars en actifs et 40 millions de dollars en revenus au cours de son dernier exercice financier, MCI est une entité tenue de déposer ce rapport auprès du ministre de la Sécurité publique du Canada. Conformément à la Loi, Mazda a rédigé ce rapport pour aider à prévenir et à réduire le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

### II. STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DE MAZDA

MCI est une organisation incorporée en vertu des lois de la province de l'Ontario, régie par un Conseil d'administration et dirigée par une Équipe exécutive composée de son Président et Directeur général,

---

<sup>1</sup> *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, L.C. 2023, c. 9.



MAZDA CANADA INC.

55 Chemin Vogell  
Richmond Hill, Ontario L4B 3K5  
Tel: 1-800-263-4680  
[www.mazda.ca](http://www.mazda.ca)

de son Directeur financier et de son Directeur de l'exploitation, qui supervisent les opérations quotidiennes de l'Entreprise. Le Conseil d'administration et l'Équipe exécutive s'appuient sur d'autres niveaux de gestion, à savoir les directeurs, les directeurs nationaux et les gestionnaires qui, à leur tour, supervisent les autres niveaux d'employés de l'Entreprise.

MCI dispose d'un réseau de détaillants Mazda indépendants et agréés d'un bout à l'autre du Canada qui, à leur tour, ont conclu un Accord de vente et de service concessionnaire dans lequel sont décrits les droits et obligations respectifs de chaque partie, notamment en ce qui concerne l'achat en gros, la vente au détail et les services de réparation et d'entretien après-vente des produits Mazda à l'intention des clients.

Les politiques et procédures, la culture et les valeurs, les processus commerciaux et la gestion des risques de l'Entreprise sont au cœur de l'organisation et de la structure de gouvernance de MCI.

### **Exploitation**

MCI est principalement un importateur et un distributeur de véhicules, de pièces détachées et d'accessoires Mazda. Ses opérations englobent les travailleurs qu'elle emploie.

### **Chaîne d'approvisionnement**

MCI est consciente que sa chaîne d'approvisionnement constitue les produits et services (y compris la main-d'œuvre) qui contribuent à ses propres produits et services, y compris les produits et services provenant du Canada, des États-Unis, du Mexique ou de l'étranger.

MCI dispose d'une chaîne d'approvisionnement composée de plusieurs fournisseurs contractuels. Nos relations dans la chaîne d'approvisionnement comprennent des fournisseurs des secteurs suivants : Les pièces automobiles, les services de conseil, les vêtements d'entreprise, la gestion de parc automobile, les technologies de l'information et de la communication, la logistique et le transport, le marketing, le nettoyage de bureaux, les fournitures de bureau, les produits et services d'impression et de promotion, les services immobiliers et de voyage.



MAZDA CANADA INC.

55 Chemin Vogell  
Richmond Hill, Ontario L4B 3K5  
Tel: 1-800-263-4680  
[www.mazda.ca](http://www.mazda.ca)

MCI reconnaît que les produits et services qui contribuent à ses propres produits et services vont au-delà de ceux reçus des fournisseurs directs. La chaîne d'approvisionnement de MCI comprend également des produits et services utilisés par des fournisseurs indirects.

### III. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE MAZDA

MCI reconnaît l'importance cruciale de la protection des droits de la personne et s'engage fermement à préserver les droits de chacun, tout en soutenant l'engagement international du Canada dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, avec pour objectif ultime d'éradiquer l'esclavage moderne.

À cette fin, MCI a établi des politiques et des procédures clés pour contribuer à la protection des droits des personnes et pour encourager une conduite des affaires ouverte et éthique. Ces politiques et procédures sont les suivantes :

1. Politique relative aux normes de conduite des employés;
2. Politiques et procédures en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail;
3. Politique en matière de violence et de harcèlement sur le lieu de travail;
4. Politique de cessation d'emploi.

MCI effectue actuellement un examen des éléments suivants pour prévenir les risques d'esclavage moderne au sein de Mazda :

- Les fournisseurs actuels en cours de renouvellement et les nouveaux fournisseurs dans le cadre des protocoles d'approvisionnement établis, pour s'assurer qu'ils respectent les politiques de l'entreprise ; et
- L'analyse des lacunes dans les politiques et procédures actuelles de Mazda par rapport à la Loi.



MAZDA CANADA INC.

55 Chemin Vogel  
Richmond Hill, Ontario L4B 3K5  
Tel: 1-800-263-4680  
[www.mazda.ca](http://www.mazda.ca)

Comme souligné dans son premier rapport sur la durabilité publié en février 2024, MCI a instauré une culture fondée sur des valeurs solides et met activement en œuvre un cadre de durabilité au Canada. Ce cadre vise à générer des résultats significatifs pour notre planète, notre communauté et la société dans son ensemble. Les normes strictes que nous maintenons à tous les niveaux de MCI ont été le catalyseur de nombreuses réalisations sociales et environnementales jusqu'à présent. Nous sommes convaincus que cet engagement perdurera dans notre démarche continue de co-création d'un avenir plus durable, en veillant notamment à maintenir et à améliorer le respect des droits de la personne.

Par ailleurs, MCI adhère à la Politique des droits de la personne de sa société mère, la Mazda Motor Corporation (« MC »), basée au Japon, laquelle s'engage à défendre, promouvoir et respecter les droits de la personne à l'échelle mondiale. En juillet 2010, un guide de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a été élaboré à l'intention du réseau de fournisseurs des produits de marque Mazda ainsi que des partenaires et fournisseurs avec lesquels nous collaborons. Ce document a pour objectif de promouvoir les activités de RSE parmi les fournisseurs de Mazda et demande le respect intégral des lois et réglementations de tous les pays et régions concernées. Ces directives définissent six domaines, notamment le respect des personnes, incluant l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, et stipulent que tous les fournisseurs de Mazda doivent se conformer aux directives établies dans ces domaines. MC planifie de mettre à jour ses directives en matière de développement durable pour les fournisseurs de Mazda en mai 2024.

### **Accords contractuels**

Par le biais d'accords contractuels et de principes d'approvisionnement, les fournisseurs et les sous-traitants de MCI sont tenus de respecter les politiques de Mazda. Lors de l'évaluation de tout nouveau fournisseur collaborant avec nous chez MCI, nous nous employons à instaurer un Code de conduite des partenaires d'affaires qui détaille, entre autres, les attentes envers le fournisseur concernant la promotion des droits des travailleurs et des droits de la personne au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Ce code inclut également les directives en matière de RSE que les fournisseurs travaillant avec Mazda doivent respecter. Le non-respect de ces politiques ne sera pas toléré.



MAZDA CANADA INC.

55 Chemin Vogell  
Richmond Hill, Ontario L4B 3K5  
Tel: 1-800-263-4680  
[www.mazda.ca](http://www.mazda.ca)

Nous travaillons également à intégrer dans les conditions générales de MCI la demande expresse selon laquelle nos fournisseurs doivent confirmer rapidement par écrit à MCI les contrôles effectués (et les mesures prises) dans leur propre chaîne d'approvisionnement pour prévenir la subornation, la corruption et l'esclavage. Les conditions générales de MCI imposeront également des normes minimales en matière de pratiques commerciales éthiques, de sécurité et de protection de l'environnement.

Il est important de souligner que MC assure la gestion du processus de conformité et de diligence raisonnable avec les fournisseurs indirects de MCI, agissant au nom de MCI, en supervisant la gouvernance et la fabrication des véhicules Mazda dans le monde entier. De même, MCI exerce une diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs avec lesquels elle est directement liée par contrat pour des services tels que le conseil, les vêtements d'entreprise, la gestion des parcs automobiles, les technologies de l'information et de la communication, la logistique et le transport, le marketing, le nettoyage des bureaux, les fournitures de bureau, les produits et services imprimés et promotionnels, les services immobiliers et les voyages.

### **Plaintes et rétroactions**

MCI met en place divers mécanismes permettant aux parties prenantes et à d'autres tiers de signaler anonymement des activités illégales présumées ou réelles, des violations des droits de la personne et/ou des politiques de l'Entreprise. Parmi ces mécanismes figure la réalisation d'un Sondage annuel global auprès des employés, leur offrant ainsi la possibilité de partager anonymement leurs préoccupations.

Les plaintes peuvent également être reçues par correspondance directe, via les médias sociaux, ou par le biais d'organismes tels que les Commissions des droits de la personne des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada.

En cas de signalement d'inquiétudes, MCI procédera à une enquête conformément aux exigences réglementaires et traitera toute préoccupation de manière appropriée. Les procédures de règlement des plaintes de MCI garantissent que toutes les plaintes sont traitées de manière exhaustive, rapide et transparente.



MAZDA CANADA INC.

55 Chemin Vogel  
Richmond Hill, Ontario L4B 3K5  
Tel: 1-800-263-4680  
[www.mazda.ca](http://www.mazda.ca)

**IV. RISQUES ASSOCIÉS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES OPÉRATIONS ET LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT DE MAZDA**

L'esclavage moderne peut prendre différentes formes au sein des chaînes d'approvisionnement, notamment le travail des enfants, la servitude pour dettes, le travail forcé et la traite des personnes.

Par conséquent, MCI reconnaît les risques suivants dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement :

1. Risques susceptibles de favoriser les pratiques d'esclavage moderne ;
2. Risques pouvant contribuer aux pratiques d'esclavage moderne ; et
3. Risques pouvant être directement ou indirectement liés aux pratiques d'esclavage moderne.

MCI estime que le troisième risque est le plus probable (s'il existe), et qu'il peut lier MCI à des pratiques d'esclavage moderne. MCI est pleinement consciente du risque que ses opérations, produits ou services soient associés à l'esclavage moderne par le biais des activités d'autres entités avec lesquelles MCI entretient des relations d'affaires, notamment les fournisseurs dont la plupart des activités se déroulent à l'extérieur du Canada. Ces relations commerciales englobent toutes les entités de la chaîne d'approvisionnement de Mazda, y compris celles avec lesquelles MCI n'a pas de relation contractuelle. Elles incluent également tous les partenaires commerciaux, à l'exclusion des clients qui achètent les produits et services de Mazda.

MCI identifie que les produits et services provenant des secteurs du nettoyage de bureaux, de l'impression et des articles promotionnels, ainsi que certains sous-ensembles des secteurs de la fabrication de véhicules et de l'approvisionnement en pièces détachées, présentent le plus grand risque d'implication dans l'esclavage moderne au sein de la chaîne d'approvisionnement de Mazda. MCI reconnaît que les risques les plus graves liés à l'esclavage moderne peuvent ne pas être proportionnels au volume ou au coût des produits et services achetés.

De plus, MCI reconnaît que les produits et services provenant de certains pays peuvent constituer certains des risques d'esclavage moderne les plus élevés. Cette situation découle de divers facteurs,



MAZDA CANADA INC.

55 Chemin Vogel  
Richmond Hill, Ontario L4B 3K5  
Tel: 1-800-263-4680  
[www.mazda.ca](http://www.mazda.ca)

notamment une mauvaise gouvernance, une faible primauté du droit, des conflits, des flux migratoires et des conditions socio-économiques telles que la pauvreté.

MCI s'engage à améliorer constamment sa collaboration avec les entreprises, les gouvernements, les fournisseurs et la société afin de respecter ses obligations morales et éthiques en matière de lutte contre l'esclavage moderne. Nous nous engageons fermement à travailler avec nos fournisseurs pour éliminer l'esclavage moderne de notre chaîne d'approvisionnement.

En tant qu'importateur et distributeur majeur de véhicules, MCI estime que le risque d'esclavage moderne dans le cadre de ses activités commerciales directes est faible, notamment parce que tous les produits Mazda importés et distribués au Canada sont supervisés depuis Richmond Hill, en Ontario, sous la surveillance de la direction et des employés de MCI. Néanmoins, nous reconnaissons que notre chaîne d'approvisionnement et nos clients peuvent être indirectement exposés aux risques liés à l'esclavage moderne.

C'est pourquoi nous travaillons avec les parties prenantes indirectes de MCI pour identifier et comprendre les impacts de nos activités. Nous mettons en œuvre une diligence raisonnable pour prévenir et atténuer les impacts négatifs découlant de nos activités. Ce processus implique une gestion continue visant à identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la manière dont nous traitons les effets négatifs réels et potentiels sur les droits des personnes dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

La diligence raisonnable commence par l'identification et l'évaluation des risques des fournisseurs avant tout contrat. Les détails de ces mesures sont discutés ci-dessous. En tant que petite ou moyenne entreprise canadienne, MCI reconnaît que sa capacité à influencer et à minimiser les risques liés à l'esclavage moderne peut être limitée, surtout lorsqu'elle s'engage avec de grands conglomerats en aval de sa chaîne d'approvisionnement.



MAZDA CANADA INC.

55 Chemin Vogell  
Richmond Hill, Ontario L4B 3K5  
Tel: 1-800-263-4680  
[www.mazda.ca](http://www.mazda.ca)

## V. MESURES CORRECTIVES

MCI n'a connaissance d'aucun cas confirmé ou suspect de travail forcé ou de travail des enfants au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Dans l'éventualité où des cas de travail des enfants ou de travail forcé seraient identifiés, MCI les traiterait au cas par cas en utilisant les outils dont elle dispose actuellement, y compris, mais sans s'y limiter, la résiliation des contrats, le signalement des activités illégales aux organismes chargés de l'application de la loi, et l'exclusion des fournisseurs contrevenants de toute possibilité future de faire affaire avec MCI si ces fournisseurs ne sont pas en mesure de fournir des preuves suffisantes que le travail forcé et le travail des enfants ont été éradiqués de leur chaîne d'approvisionnement ou de leurs pratiques commerciales.

### Indicateurs de performance clés

Chaque année, MC soumet ses fournisseurs à un questionnaire sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). L'objectif est de mettre en place un système permettant de suivre et d'évaluer les progrès de la mise en œuvre de la RSE chez les principaux fournisseurs. Ce questionnaire a été introduit en mars 2014 et il est administré chaque année. En mars 2017, Mazda a analysé les résultats des questionnaires réalisés au cours des trois dernières années et a révisé les éléments et la méthodologie du questionnaire, en tenant compte de l'évolution de l'intérêt de la société pour la RSE. En janvier 2018, MC a signé le Pacte mondial des Nations Unies, un engagement volontaire des entreprises et des organisations à agir en tant que citoyens corporatifs responsables en promouvant un leadership innovant et responsable, et en contribuant à la création d'un cadre mondial favorisant une croissance durable. Mazda s'efforce de respecter les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, notamment la protection des droits de la personne, l'élimination de toutes les formes de travail forcé, la mise en œuvre d'initiatives environnementales et la lutte contre la corruption. Mazda est déterminée à contribuer au développement d'une société durable grâce à ses activités.

### Comment Mazda évalue l'efficacité de ses actions

MCI évalue l'efficacité de ses actions en comparant celles-ci aux normes et pratiques de l'industrie, en effectuant un suivi annuel des mesures prises par MCI pour lutter contre l'esclavage moderne.



MAZDA CANADA INC.  
55 Chemin Vogell  
Richmond Hill, Ontario L4B 3K5  
Tel: 1-800-263-4680  
[www.mazda.ca](http://www.mazda.ca)

## VI. PERSPECTIVES D'AVENIR

MCI a fixé les priorités suivantes pour son exercice financier 2024-2025 :

1. **Révision des politiques et procédures** - examiner et continuer à garantir la conformité des politiques et procédures actuelles de MCI avec la Loi.
2. **Contrats conformes aux politiques** - inclure des exigences de conformité à la Loi sur l'esclavage moderne dans nos modèles de contrats normalisés, et préciser clairement dans le processus d'approvisionnement l'obligation de se conformer pleinement aux politiques de MCI en matière de conformité juridique et éthique.
3. **Code de conduite des fournisseurs** - créer un Code de conduite des fournisseurs spécifique au Canada, dans lequel les fournisseurs s'engagent à respecter pleinement les politiques de MCI en matière de conformité juridique et éthique.

– LES SIGNATURES SONT À LA PAGE SUIVANTE –



MAZDA CANADA INC.

55 Chemin Vogell  
Richmond Hill, Ontario L4B 3K5  
Tel: 1-800-263-4680  
[www.mazda.ca](http://www.mazda.ca)

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de MCI. Conformément aux exigences de la Loi, et plus précisément de son article 11, j'atteste que j'ai pris connaissance des informations contenues au présent rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. En ma connaissance et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le présent rapport sont vraies, exactes et complètes à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

David Klan

Nom complet

President & CEO

Titre

5/27/2024

Date

DocuSigned by:

David Klan

35679488D9EE430...

Signature

*Je possède l'autorité pour engager  
Mazda Canada Inc.*

# Rapport de Hyundai aux termes de la *Loi sur les chaînes d'approvisionnement*

## Rapport aux termes de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

(pour l'exercice clos le 31 décembre 2023)

### Introduction

Le présent rapport est présenté conjointement au nom de Hyundai Auto Canada Corp. (« **HACC** ») et Hyundai Motor America (« **HMA** »), qui détient en propriété exclusive HACC (collectivement, « **Hyundai** »), conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Hyundai réaffirme son engagement à appliquer des normes strictes sur le plan environnemental, social et de gouvernance dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, notamment pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à quelque étape que ce soit des chaînes d'approvisionnement de Hyundai.

HACC importe et distribue des pièces et des véhicules produits par des sociétés affiliées et non affiliées, y compris HMA, sa compagnie mère originaire, Hyundai Motor Company (« **HMC** ») et d'autres sociétés affiliées de Hyundai. En tant qu'importateur de véhicules et de pièces situé au Canada dont les sources d'approvisionnement sont limitées, HACC compte sur les mécanismes de conformité de ses fournisseurs apparentés pour prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de Hyundai.

### Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

HACC est un importateur et distributeur de véhicules de marques Hyundai et Genesis au Canada. HACC, dont le siège social se situe à Markham, en Ontario, appartient en propriété exclusive à HMA. HACC distribue principalement des véhicules et des pièces par l'entremise d'un réseau de concessionnaires indépendants partout au Canada. HACC ne conçoit ni ne fabrique aucun véhicule.

HMA a son siège social à Fountain Valley, en Californie. HMA importe, commercialise et distribue des véhicules de marque Hyundai et Genesis partout aux États-Unis par l'entremise d'un réseau de concessionnaires indépendants. HMA ne distribue ni ne vend de véhicules au Canada. HMA ne possède aucun bureau et n'exerce aucune activité au Canada.

HACC et HMA sont toutes deux des filiales de Hyundai Motor Company, dont le siège social est situé à Séoul, en Corée du Sud.

## Chaînes d'approvisionnement

HACC achète les véhicules et les pièces automobiles qu'elle importe et vend au Canada par l'entremise de trois chaînes d'approvisionnement :

1. Des véhicules fabriqués par HMC en Corée du Sud;
2. Des véhicules fabriqués par Hyundai Motor Manufacturing Alabama, LLC (« **HMMA** »), filiale en propriété exclusive de HMA;
3. Des pièces automobiles vendues par son fournisseur au Canada, Mobis Parts Canada Corp. (« **Mobis Parts Canada** »), qui sont achetées principalement auprès de Hyundai Mobis, la société mère de Mobis Parts Canada en Corée.

HMA utilise des sources similaires pour les véhicules et les pièces automobiles qu'elle vend :

1. Des véhicules fabriqués par HMC en Corée du Sud;
2. Des véhicules fabriqués par HMMA en Corée du Sud;
3. Des pièces automobiles et pièces de rechange après-vente provenant de Mobis Parts America, LLC.

HACC et HMA comptent sur les mécanismes de conformité mis en œuvre par leurs fournisseurs en amont, HMC, HMMA et Mobis, pour prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans chacune de leurs chaînes d'approvisionnement.

En raison du rôle que jouent Mobis Parts Canada, Mobis Parts America et Hyundai Mobis dans les chaînes d'approvisionnement décrites ci-dessus, HACC et HMA ont demandé à Mobis Parts Canada des renseignements sur les politiques et procédures de contrôle diligent des chaînes d'approvisionnement appliquées par les sociétés Mobis, ces renseignements étant fournis dans le présent rapport.

## Politiques et procédures de diligence raisonnable

Hyundai présente les politiques et procédures de contrôle diligent de la chaîne d'approvisionnement appliquées par chacune des sociétés HACC, HMA, HMC, HMMA et Mobis dans les sections ci-dessous.

### Activités de HACC

#### Politiques internes de HACC

HACC possède un certain nombre de politiques internes en vue d'assurer un milieu de travail sûr pour ses employés. Elle a notamment mis en œuvre une politique de santé et de sécurité qui définit les exigences pour un milieu de travail sûr pour les employés de HACC, une politique relative aux heures supplémentaires qui fixe des lignes directrices en la matière, une politique relative aux heures de travail qui prévoit des horaires flexibles pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et une politique de déconnexion du travail visant à favoriser le bien-être et à minimiser les sources excessives de stress.

La politique d'éthique commerciale et de divulgation des conflits d'intérêts de HACC définit les normes de conduite à respecter dans les relations avec toutes les parties prenantes avec lesquelles HACC fait affaire. Applicable à tous les employés de HACC, cette politique exige qu'ils respectent à la fois la lettre et l'esprit de toutes les lois, de tous les règlements et de toutes les exigences juridiques qui s'appliquent là où HACC exerce ses activités. Les employés de HACC sont tenus de se renseigner sur les lois et exigences susmentionnées qui sont pertinentes à leur poste ou à leurs activités.

### Pratiques de diligence raisonnable des fournisseurs de HACC

Comme il est décrit plus en détail ci-après, le Code de conduite des fournisseurs de HMC exige que ses fournisseurs suivent des procédures précises de diligence raisonnable ainsi que des formations pour s'assurer qu'ils n'ont pas recours au travail forcé et au travail des enfants. Le Code de conduite des fournisseurs s'applique aux fournisseurs des marchandises que HACC se procure auprès de HMC, de HMA et de HMMA. Le Code de conduite des fournisseurs doit être respecté par tous les fournisseurs actuels et éventuels de Hyundai et stipule qu'ils doivent :

- 1) interdire toute forme de travail forcé et de travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement;
- 2) s'assurer qu'ils ne produisent pas ou ne fournissent pas à Hyundai des biens, des produits ou des matériaux fabriqués, en tout ou en partie, en ayant recours au travail forcé.

En ce qui concerne les biens achetés auprès de Mobis Parts Canada, HACC sait que Hyundai Mobis a mis au point et appliqué une « trousse d'évaluation ESG », qu'elle a utilisée dans le cadre de neuf audits d'entreprises en 2023 dans différents pays dans le but de déceler et d'éliminer tout risque de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Par la mise en œuvre d'autoévaluations des fournisseurs, Hyundai Mobis a découvert que certains fournisseurs de premier rang présentaient un « risque élevé » et a procédé à des évaluations sur place de tous ces fournisseurs entre août 2022 et le 10 janvier 2023 pour s'assurer qu'il n'y avait pas de travail forcé ni de travail des enfants sur les sites de ces fournisseurs.

### Procédure de plainte en matière d'éthique de HACC

HACC a établi une procédure de plainte en cas de manquement à l'éthique commerciale, qui est énoncée dans sa politique en matière d'éthique commerciale et de divulgation des conflits d'intérêts. Si un employé de HACC croit qu'un membre de la société n'a pas respecté cette politique, il est encouragé à s'adresser à un superviseur, au directeur des ressources humaines et de l'administration ou au chef du contentieux; s'il a encore des préoccupations ou ne se sent pas à l'aise de discuter de la question avec l'une ou l'autre de ces personnes, il peut communiquer avec la ligne d'assistance en matière d'éthique de HACC, dénommée « Integrity Counts », par téléphone, par télécopieur, par courriel, par signalement anonyme sur le web ou par lettre écrite. Cette obligation s'applique aux superviseurs et aux gestionnaires, qui sont tenus de signaler les violations présumées de cette politique d'éthique au directeur des ressources humaines et de l'administration de HACC.

HACC veille à ce que toute plainte signalée fasse l'objet d'une enquête et que des mesures correctives appropriées soient prises. HACC s'engage à s'assurer que les employés qui signalent de bonne foi une violation présumée de la loi, des normes d'éthique, des exigences de sécurité ou des politiques ne fassent l'objet d'aucunes représailles.

### **Activités de HMC**

Comme indiqué ci-dessus, les politiques et procédures de diligence raisonnable concernant la chaîne d'approvisionnement de HMC font partie intégrante de la gestion du risque des chaînes d'approvisionnement de HACC et de HMA puisque les marchandises que ces sociétés achètent sont obtenues ou fabriquées par HMC conformément à ces politiques.

### Code de conduite des fournisseurs de HMC

Le « Code de conduite des fournisseurs » de HMC établit les normes et les conditions que la société exige de ses fournisseurs. Ce document a été mis à jour en 2023 afin d'inclure des procédures solides pour empêcher

l'introduction du travail forcé, en tout ou en partie, dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de HMC. Le Code de conduite des fournisseurs interdit le recours au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de Hyundai et exige que ses fournisseurs se conforment à toutes les lois du travail applicables. Ces normes sont reflétées dans la politique de lutte contre le travail forcé de HMA (dont il est question ci-après), qui découle du Code de conduite des fournisseurs de HMC.

Le Code de conduite des fournisseurs exige que les fournisseurs : 1) fassent preuve d'une diligence raisonnable basée sur le risque concernant leurs chaînes d'approvisionnement; 2) mettent en place un code de conduite qui énonce une position contre le recours au travail forcé à tous les niveaux de leur chaîne d'approvisionnement; 3) fournissent une formation périodique aux employés et aux sous-traitants; 4) mettent en œuvre un plan de mesures correctives; 5) mènent des audits ou des activités de surveillance pour vérifier la conformité au Code de conduite des fournisseurs. HMC a contractuellement le droit d'auditer ses fournisseurs pour s'assurer qu'ils respectent le Code de conduite des fournisseurs.

Le Code de conduite des fournisseurs interdit le recours au travail des enfants et au travail forcé dans les installations des fournisseurs. Ces dispositions obligent les fournisseurs à vérifier l'âge de tous les employés, à effectuer un contrôle diligent fondé sur le risque en cartographiant les chaînes d'approvisionnement et les régions à risque élevé, à élaborer leurs propres codes de conduite et formations périodiques, et à mettre en œuvre des plans de mesures correctives si des travaux forcés sont décelés dans les chaînes d'approvisionnement d'un fournisseur.

Le Code de conduite des fournisseurs exige également que les fournisseurs entreprennent des procédures de diligence raisonnable concernant la chaîne d'approvisionnement conformément au processus en six étapes présenté dans le *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises* :

1. Prendre en compte les principes de la conduite responsable des entreprises dans le cadre des politiques et systèmes de gestion de l'entreprise;
2. Identifier et évaluer les impacts négatifs réels et potentiels liés aux activités, produits et services de l'entreprise;
3. Faire cesser, prévenir et atténuer les impacts négatifs;
4. Faire un suivi de la mise en œuvre du devoir de diligence et des résultats;
5. Communiquer sur la manière dont l'entreprise traite ses impacts négatifs;
6. Réparer les impacts négatifs de l'entreprise, par ses propres moyens ou en coopération avec d'autres acteurs.

#### Charte déontologique et Code de conduite de HMC

La Charte déontologique et le Code de conduite de HMC s'appliquent à tous les membres et affiliés de HMC, y compris l'ensemble des employés (y compris ceux qui ont des responsabilités en matière d'approvisionnement et de vente) en Corée et ailleurs, les filiales directes et indirectes et les coentreprises, qui sont tenus de s'y conformer. HMC exige également que tous les partenaires commerciaux qui ont une relation contractuelle avec elle respectent sa Charte déontologique et son Code de conduite.

La Charte déontologique et le Code de conduite énoncent cinq « principes directeurs ». L'un de ces principes, le « respect des cadres et des employés », exige expressément le respect des lois du travail des pays où HMC exerce des activités commerciales et interdit le travail des enfants et le travail forcé.

## Marchés de HMC

En 2023, HMC a apporté des modifications à ses marchés standards pour les fournisseurs de premier rang afin de lutter contre le travail forcé et le travail des enfants. Les nouveaux marchés de HMC exigent que : 1) les fournisseurs garantissent qu'aucun bien ou intrant fabriqué en tout ou en partie en recourant au travail forcé ou au travail des enfants n'entrera dans leurs chaînes d'approvisionnement; 2) le fournisseur coopère avec HMC en fournissant des renseignements sur demande pour se conformer à la garantie du fournisseur de ne pas recourir au travail forcé ou au travail des enfants; 3) HMC se réserve le droit d'effectuer des audits indépendants des installations et des dossiers de fabrication du fournisseur pour s'assurer qu'il respecte sa garantie de ne pas recourir au travail forcé ou au travail des enfants; 4) HMC a le droit de prendre des mesures correctives à l'encontre des fournisseurs qui ne respectent pas ces exigences, pouvant aller jusqu'à la résiliation de leur contrat.

## **Activités de HMA**

### Procédures de diligence raisonnable de HMA

HMA possède et applique des politiques et des procédures concernant le travail forcé et le travail des enfants, et elle travaille en étroite collaboration avec HMC pour s'assurer de ne pas recourir au travail forcé ou au travail des enfants, et de ne pas s'approvisionner auprès de fournisseurs qui le font. Les efforts actuels et continus d'atténuation au sein de la chaîne d'approvisionnement de HMA qui sont effectués conjointement avec HMC comprennent, sans s'y limiter, l'élaboration de contrôles des fournisseurs fondés sur le risque au moyen de processus manuels et de logiciels, le contrôle des fournisseurs au moyen d'outils de cartographie, y compris pour les fournisseurs et les produits reconnus comme présentant des risques accrus de travail forcé, et la réalisation d'exercices de « simulation de détention » dans le cadre desquels la société analyse les documents de traçabilité de transactions précises provenant de fournisseurs et de sous-traitants à haut risque. Des représentants de HMA rencontrent HMC toutes les deux semaines pour examiner et comparer les progrès réalisés dans le cadre des efforts de diligence raisonnable sur la chaîne d'approvisionnement à l'échelle de l'entreprise, tout en cernant les points à améliorer, en utilisant les services de conseillers externes. HMA supervise et coordonne également avec HMMA les efforts d'atténuation au sein de la chaîne d'approvisionnement de HMMA.

### Politique de lutte contre le travail forcé de HMA

En 2023, HMA a publié sa politique de lutte contre le travail forcé, qui a été diffusée à tous ses dirigeants et employés. Les dirigeants et les employés doivent adhérer à cette politique lorsqu'ils collaborent avec des fournisseurs, des coentreprises, des agents, des sociétés affiliées et d'autres partenaires commerciaux et, ce faisant, ils encouragent les parties prenantes et les partenaires commerciaux à respecter cette politique en s'opposant au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement. Cette politique contre le travail forcé a été rédigée afin de répondre aux exigences de la Charte déontologique et du Code de conduite de HMC, de la Charte des droits de la personne et du Code de conduite des fournisseurs.

Conformément à l'engagement mondial de Hyundai et de ses sociétés affiliées à respecter les droits de la personne, HMA s'oppose à toute forme de travail forcé dans le cadre de ses activités ou au sein de ses chaînes d'approvisionnement mondiales. De plus, HMA exige de ses fournisseurs qu'ils prennent les mesures énoncées dans le Code de conduite des fournisseurs de HMC, y compris informer HMA de toute allégation crédible de risque de travail forcé, et qu'ils coopèrent pleinement à toutes les procédures de diligence raisonnable, qu'il

s'agisse de celles d'une société affiliée à Hyundai ou d'un tiers.

La politique de lutte contre le travail forcé encourage également les dirigeants, les employés et les autres parties prenantes qui prennent connaissance d'une violation de cette politique à la signaler au moyen de la ligne téléphonique de signalement de HMA, dont les détails sont indiqués ci-après. Les signalements peuvent être effectués par courriel ou par téléphone. La politique de lutte contre le travail forcé précise que HMA applique la tolérance zéro contre toute mesure de représailles envers les personnes qui font un tel signalement de bonne foi.

#### Procédure de plainte en matière d'éthique de HMA

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le travail forcé, HMA offre une ligne d'assistance sans frais accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour signaler de façon anonyme des cas potentiels de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement de Hyundai. Les employés ont récemment reçu de l'information sur cette ligne téléphonique dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de lutte contre le travail forcé de HMA. HMA applique la tolérance zéro contre toute mesure de représailles contre les employés qui signalent des problèmes de travail forcé et veille à ce que le processus soit confidentiel. La ligne téléphonique accepte les signalements de toute allégation de travail forcé ou de travail des enfants concernant une entreprise ou un fournisseur de Hyundai afin de soutenir la conformité de toute la famille d'entreprises Hyundai dans le monde.

#### **Activités des sociétés Mobis**

Mobis Parts Canada et Mobis Parts America sont les principaux fournisseurs de pièces de HACC et de HMA, respectivement. Hyundai croit savoir que ces entreprises collaborent avec leur société mère, Hyundai Mobis (collectivement, « **Mobis** »), pour mettre en œuvre plusieurs mesures préventives visant à lutter contre les risques de travail forcé et de travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Collectivement, les sociétés Mobis adhèrent au Code de conduite des partenaires de Hyundai Mobis. Révisé pour la dernière fois en 2023, ce code de conduite exige que les fournisseurs de Mobis et leurs sous-traitants aient une tolérance zéro relativement au travail forcé et au travail des enfants, qu'ils fassent preuve de diligence raisonnable, qu'ils suivent des formations et qu'ils mettent en œuvre leurs propres codes de conduite en matière de travail forcé.

En ce qui concerne ses propres activités, Mobis Parts Canada mène chaque année des sondages « culturels et ESG » anonymes auprès de ses employés pour évaluer le moral des employés, qui donnent le moyen de signaler les cas de travail forcé et de travail des enfants. De plus, la société a nommé un chef de la sécurité et un directeur de la conformité en 2023 pour surveiller les questions liées au travail forcé et au travail des enfants.

Le contrat de Mobis Parts America conclu avec HMA permet à l'entreprise Hyundai de mener des audits pour s'assurer que Mobis Parts America respecte les lois sur le travail forcé et le travail des enfants.

#### **Risques relatifs au travail forcé ou au travail des enfants**

Compte tenu du nombre d'éléments qui entrent en jeu dans la fabrication d'un véhicule automobile fini et de la complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales dans le secteur automobile, il existe des risques de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du secteur automobile. HMA et HACC achètent et s'approvisionnent en véhicules auprès de chaînes d'approvisionnement internationales, et plus particulièrement auprès de HMC. En 2023, la plupart des fournisseurs de HMC étaient situés en Asie, avec

néanmoins un pourcentage important en Europe et en Amérique du Nord et du Sud. Pour cerner et gérer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement, HMC détermine les facteurs suivants et examine les renseignements connexes divulgués par le gouvernement, les organismes de recherche et les médias :

1. Pays du fournisseur;
2. Type d'entreprise;
3. Pièce fournie;
4. Matières premières ou secondaires.

HMC emploie une évaluation documentée utilisant un système d'évaluation en ligne où les fournisseurs doivent répondre à des indicateurs d'évaluation au moyen d'un autodiagnostic et soumettre des preuves documentaires. HMC sélectionne également certains fournisseurs pour effectuer sa diligence raisonnable sur place, en faisant appel à des experts en matière d'ESG et de diligence raisonnable.

Comme il est indiqué dans le rapport de durabilité 2023 de HMC, l'entreprise a déterminé qu'un certain sous-ensemble de fournisseurs de premier rang présentait des risques élevés d'après les résultats des évaluations documentées. Elle a donc effectué des contrôles sur place chez certains fournisseurs de premier rang, y compris les fournisseurs désignés comme présentant des risques élevés. Bien que les contrôles chez ces fournisseurs identifiés aient révélé certains domaines à améliorer en matière d'éthique, d'environnement, de main-d'œuvre, de droits de la personne ou de questions de santé et sécurité, tous ces fournisseurs ont élaboré des plans d'amélioration dont on a pu confirmer la mise en œuvre au moment de la publication du rapport de durabilité 2023. Comme indiqué plus haut, HMC, HMA et HMMA œuvrent au sein du groupe de travail mondial sur la lutte contre le travail forcé afin d'élaborer des pratiques exemplaires en matière d'atténuation des risques de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de Hyundai. Les risques recensés par HMC et décrits ci-dessus sont pris en compte aux côtés de HMA et de HMMA.

Une source précise de risque dans la chaîne d'approvisionnement décelée par HMC est le recours par les fournisseurs à des agences de recrutement externes pour embaucher des travailleurs. Ce risque est apparu en 2023, lorsque HMC a appris que certains fournisseurs de HMMA avaient employé des mineurs à la suite de fausses déclarations faites par des agences de recrutement externes au sujet de l'âge des travailleurs qu'elles avaient recommandés. HMC et HMA ont depuis communiqué à leurs fournisseurs qu'ils devaient mettre fin à leurs relations d'affaires avec ces agences de recrutement.

## Mesures correctives

HMA et HACC comprennent l'importance de traiter les cas ou les allégations de travail forcé ou de travail des enfants employés par Hyundai, ses sociétés affiliées ou ses fournisseurs afin de remédier au manquement et de s'assurer qu'il ne se reproduise pas.

En 2023, après avoir appris que deux fournisseurs de HMMA étaient soupçonnés d'avoir employé des mineurs en faisant appel à une société de recrutement externe, HMA a pris des mesures pour céder sa participation dans l'un de ces deux fournisseurs, a demandé à l'autre fournisseur de nommer un comité d'audit spécialement désigné par Hyundai pour veiller au respect du droit du travail, et a demandé aux deux fournisseurs de mettre fin à leurs relations avec la société de recrutement externe qui avait fait de fausses déclarations sur l'âge de ses travailleurs.

Un audit de tous les autres fournisseurs de HMMA n'a révélé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans leurs installations, et HMA croit comprendre que plusieurs de ces fournisseurs ont mis à jour leur formation sur les lois sur le travail des enfants depuis 2022 et ont créé ou mis à jour leurs politiques écrites sur le travail forcé et le travail des enfants.

En 2023, HMMA a mis en œuvre des vérifications approfondies des références de ses fournisseurs et entrepreneurs en améliorant le contrôle des badges d'identification et a créé un service de coopération avec les fournisseurs afin de renforcer les mesures de diligence raisonnable en juillet 2023, et en septembre 2023, elle a parrainé une formation juridique à l'intention des fournisseurs.

HACC n'a, par ailleurs, relevé aucun risque lié au travail forcé ou au travail des enfants dans ses propres activités de chaîne d'approvisionnement et n'a donc entrepris aucune mesure corrective.

## Formation

Hyundai a tenu de multiples séances de formation en 2023 sur le devoir de diligence de ses sociétés affiliées au sein de la chaîne d'approvisionnement.

En juillet et en août 2023, HMC a organisé un séminaire juridique sur les sanctions mondiales et la conformité au sein de la chaîne d'approvisionnement, auquel ont participé les conseillers juridiques de ses sociétés affiliées mondiales.

En octobre 2023, HMA a offert une formation chez HMMA à environ 100 représentants de 50 fournisseurs américains de HMMA, soulignant l'importance de se conformer aux lois contre le travail forcé, notamment la *Uyghur Forced Labor Prevention Act* des États-Unis, et aux exigences du Code de conduite des fournisseurs et de la politique de lutte contre le travail forcé susmentionnés.

## Évaluation de l'efficacité

Hyundai évalue l'efficacité de ses mesures de conformité destinées à prévenir, cerner et éliminer les cas de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement de différentes façons. En 2023, HMA a procédé à un audit des fournisseurs de HMMA, ce qui a donné lieu à une amélioration des pratiques de gouvernance liées à la prévention du travail forcé et du travail des enfants. Hyundai a l'intention d'entreprendre d'autres tests de conformité au sein de ses chaînes d'approvisionnement.

## **Approbation et attestation**

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements présentés dans ce rapport sont véridiques, exacts et complets, à tous égards importants pour l'application de la Loi, pour l'année indiquée ci-dessus.

**Jason Erb**

**Chef du contentieux et de la conformité, secrétaire et vice-président principal,  
Hyundai Motor America**

---

**J'ai le pouvoir de lier Hyundai Motor America et Hyundai Auto Canada.**

### **Entités déclarantes**

Hyundai Auto Canada,  
Hyundai Motor America